

23 FEV. 2021

**Décision n° P 2021 – 40 en date du  
portant délégation de signature du président par intérim du directoire en  
matière d'acquisitions foncières**

**Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 2020 portant nomination des membres par intérim et du président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Guylène MOURougandy, Chef de projets fonciers au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire :

- avec Madame Xue LI, née le 14 avril 1985 à BOSHAN DE ZIBO, PROVINCE DE SHANDONG (CHINE), demeurant à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) 38 rue de l'Amiral Mouchez., l'acte de vente des biens ci-après désignés

**Désignation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS ET DROITS vendus**

Les biens vendus dépendent d'un ensemble immobilier situé à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE) 94500 101 et 103 Boulevard Gabriel Péri, place Jean, Baptiste Clément et chemin de la Planchette :

Comprenant quatre bâtiments identifiés sous les lettres :

"A" pour le bâtiment d'habitation élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de sept étages desservis par sept entrées,

"B" pour le bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée divisé en garages,

"C " pour un second bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée divisé en garages,

"D" pour un bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée également à usage de garages.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	125	103 boulevard Gabriel Péri	00 ha 94 a 96 ca

## Désignation des BIENS ET DROITS vendus

### Lot numéro neuf (9) :

Un appartement situé dans le bâtiment "A", escalier n°10, au rez-de-chaussée, comprenant : entrée, trois pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, séchoir et balcon.

Et les soixante et onze /dix millièmes (71 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### Lot numéro cent quatre-vingt-treize (193) :

Une cave située au sous-sol du bâtiment "A", escalier n°10, portant le numéro 2 du plan des caves annexé au règlement de copropriété.

Et les un /dix millième (1 /10000 ème) de la propriété du sol et des parties communes générales.

### Pour un prix de :

CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (192.000,00 EUR)

Auquel s'ajoutent les indemnités suivantes :

- VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (20.200,00 EUR) pour l'indemnité de emploi
- TROIS MILLE EUROS (3.000,00 EUR) pour l'indemnité de déménagement
- NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (9.600,00 EUR) pour l'indemnité de perte de loyer de revenus locatifs

**Soit un total à verser par l'ACQUEREUR de DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS (224.800,00 EUR)**

### Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

**23 FEV. 2021**

Le président du directoire

Thierry DALLARD